



Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 144 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	1–6	4
II. Ressources nécessaires	7	25
III. Analyse des variations	8–23	27
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	24	30
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité des commissaires aux comptes		31
A. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		31
B. Comité des commissaires aux comptes		33
Annexe		
Organigramme		34



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, dont le montant s'élève à 272 210 800 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 38 officiers de liaison, 3 055 membres de la police civile, 973 membres d'unités de police constituées, 910 fonctionnaires internationaux, 2 830 fonctionnaires recrutés dans le pays et 250 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante civile opérationnelle, composante état de droit et composante appui). Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. Les ressources financières destinées à financer les dépenses opérationnelles ont été rattachées à la composante appui en procédant à une quantification des produits correspondant aux objets de dépense de cette catégorie.

La variation du volume des ressources financières et humaines est expliquée, s'il y a lieu, par référence aux produits prévus.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03)	Montants répartis (2003/04)	Prévisions de dépenses (2004/05)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	115 208,7	117 385,7	97 264,3	(20 121,4)	(17,1)
Personnel civil	170 595,0	145 295,2	137 040,5	(8 254,7)	(5,7)
Dépenses opérationnelles	44 164,1	52 837,3	37 906,0	(14 931,3)	(28,3)
Montant brut	329 967,8	315 518,2	272 210,8	(43 307,4)	(13,7)
Recettes provenant des contributions du personnel	25 082,5	19 704,4	19 731,9	27,5	0,1
Montant net	304 885,3	295 813,8	252 478,9	(43 279,9)	(14,6)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	329 967,8	315 518,2	272 210,8	(43 307,4)	(13,7)

Ressources humaines

	<i>Officiers de liaison^a</i>	<i>Conti- nents^a</i>	<i>Police civile^a</i>	<i>Unités de police constituées^a</i>	<i>Personnel interna- tional^a</i>	<i>Personnel recruté dans le pays^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouvernements</i>	<i>Obser- vateurs électoraux civils</i>	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif autorisé 2003/04	-	-	-	-	16	5	1	-	-	22
Effectif proposé 2004/05	-	-	-	-	16	5	1	-	-	22
Composante										
Composante civile opérationnelle										
Effectif autorisé 2003/04	38	-	-	-	409	376	210	-	-	1 033
Effectif proposé 2004/05	38	-	-	-	311	277	218	-	-	844
État de droit										
Effectif autorisé 2003/04	-	-	3 400	1 203	264	1 553	32	-	-	6 452
Effectif proposé 2004/05	-	-	3 055	973	243	1 404	24	-	-	5 699
Appui										
Effectif autorisé 2003/04	-	-	-	-	360	1 196	7	-	-	1 563
Effectif proposé 2004/05	-	-	-	-	340	1 144	7	-	-	1 491
Total										
Effectif autorisé 2003/04	38	-	3 400	1 203	1 049	3 130	250	-	-	9 070
Effectif proposé 2004/05	38	-	3 055	973	910	2 830	250	-	-	8 056
Variation nette	-	-	(345)	(230)	(139)	(300)	-	-	-	(1 014)

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV.

I. Mandat et résultats attendus

1. Le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général que constitue le maintien de la paix et de la sécurité.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice budgétaire, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante civile opérationnelle, composante état de droit et composante appui), chacune reflétant plutôt qu'elle ne détermine les caractéristiques communes des éléments qui y sont inclus.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. Les ressources financières destinées à financer les dépenses opérationnelles ont été rattachées à la composante appui en procédant à une quantification des produits correspondant aux objets de dépense de cette catégorie. La variation des effectifs par rapport au budget de 2003/04 est expliquée au niveau de chaque composante, par référence aux produits correspondants indiqués dans les tableaux.

5. La MINUK est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui est le plus haut responsable civil international au Kosovo. Il exerce les pouvoirs exécutifs civils qui lui ont été confiés en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et du Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire du Kosovo (2001). Le Représentant spécial adjoint principal l'aide à diriger et administrer la Mission et veille à ce que les quatre composantes de la Mission, à savoir Police et justice (ONU), Administration civile (ONU), Création d'institutions [Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)] et Reconstruction (Union européenne) adoptent une démarche coordonnée. Chacune des composantes est dirigée par un représentant spécial adjoint du Secrétaire général. La Mission, qui a son siège à Pristina, compte quatre bureaux régionaux, à Gnjilane, Mitrovica, Pristina et dans la région du Sud-Ouest, chacun étant dirigé par un représentant régional. Les bureaux de liaison de Belgrade, de Skopje et de Tirana tiennent le Représentant spécial informé des questions intéressant la MINUK. Le bureau de Belgrade assure la liaison et la coordination avec les autorités, la communauté diplomatique, les organisations non gouvernementales (ONG), les médias et les bureaux des organismes des Nations Unies. Le bureau de Skopje assure la liaison avec les autorités locales et régionales afin de faciliter le transit et la livraison des biens et services destinés à la MINUK. Les bureaux de liaison sont également chargés d'informer directement le Siège de l'ONU, en faisant à son intention le point de la situation politique dans les pays où ils sont installés.

Direction exécutive et administration

6. La direction générale et l'administration de la Mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel international							Total partiel	Personnel recruté dans le pays ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général/Représentant spécial adjoint principal											
Effectif autorisé 2003/04	2	2	4	2	–	6	–	16	5	1	22
Effectif proposé 2004/05	2	2	4	2	–	6	–	16	5	1	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 1 : composante civile opérationnelle

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
1.1 Renforcement des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo, en faisant respecter les droits des minorités	<p>1.1.1 Élections libres et régulières des membres de l'Assemblée du Kosovo en 2004</p> <p>1.1.2 Réduction, constatée par une diminution du nombre d'interventions du Représentant spécial du Secrétaire général, du nombre de violations du Cadre constitutionnel par les institutions provisoires d'administration autonome, y compris l'Assemblée, par rapport à celles enregistrées aux échelons central (10) et municipal (6) en 2002/03 (sur la base des rapports de suivi des sessions de l'Assemblée, des travaux législatifs et des interventions faites par le Représentant spécial sur la recommandation de représentants municipaux)</p> <p>1.1.3 Élargissement progressif de la représentation des minorités dans toute l'administration afin d'atteindre l'objectif fixé, conformément au Règlement 2001/36 sur la fonction publique du Kosovo et à la recommandation faite par le Représentant spécial le 19 juin 2002 sur la représentation proportionnelle des communautés dans cette fonction publique</p>

	<p>1.1.4 Exercice effectif par les 30 municipalités des responsabilités qui leur ont été transférées conformément au Cadre constitutionnel, et respect des obligations imposées à l'égard des communautés minoritaires, notamment en ce qui concerne l'objectif fixé pour le partage équitable des crédits budgétaires; nomination de conseils d'administration, création et entrée en activité de comités, approbation et exécution des budgets</p>
	<p>1.1.5 Respect par les institutions provisoires d'administration autonome et les partis politiques des lois concernant la gestion financière, la passation des marchés et les partis politiques, et des procédures régissant les dépenses des partis, leur financement, l'obligation de rendre compte et l'amélioration de la transparence, tel que démontré par la présentation de rapports financiers annuels et de comptes certifiés</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Promulgation d'un règlement par la MINUK et adoption des instruments subsidiaires (directives administratives) et des règles électorales nécessaires à la constitution du cadre législatif des élections à l'Assemblée du Kosovo qui doivent se tenir en 2004 • Prestation d'un appui, sous forme de conseils d'experts et de recommandations, aux 10 ministères auxquels des compétences ont été transférées et au Cabinet du Premier Ministre, assorti d'interventions visant à garantir le respect de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, du Cadre constitutionnel et de la législation en vigueur, le suivi étant assuré grâce à des réunions régulières avec les hauts fonctionnaires, à la participation aux réunions de direction et à la présentation de rapports hebdomadaires et mensuels et de rapports spéciaux • Participation aux travaux du Comité directeur de l'administration publique (présidé par le Premier Ministre) consacrés à la définition des grandes orientations et aux aspects stratégiques de la gestion de la fonction publique, avec pour résultat l'adoption de cinq règlements de base relatifs aux procédures et au fonctionnement de l'administration • Exercice de fonctions non transférables concernant l'état civil, l'émission de documents de voyage, le règlement des litiges relatifs aux biens immeubles et les opérations transterritoriales, en favorisant une participation de plus en plus importante des Kosovars à ces activités grâce au recrutement et à la formation de codirecteurs et de cogestionnaires, les intéressés étant associés à la prise de décisions • Mise au point des « Normes pour le Kosovo » en coordination avec les institutions provisoires d'administration autonome, bilan régulier des progrès accomplis et interventions dans le processus si nécessaire • Formation à différents aspects des fonctions associées au pouvoir législatif ou exécutif de la majorité des 120 membres de l'Assemblée du Kosovo et des 930 membres des assemblées municipales, et de quelque 300 fonctionnaires travaillant à l'Assemblée ou dans les institutions d'administration provisoire 	

- Contribution au démantèlement des « structures parallèles » fonctionnant avec l'appui de Belgrade pour assurer des services publics au Kosovo, dans les domaines de l'éducation et de la santé notamment, ce qui suppose de prodiguer conseils et encouragements pour inciter les institutions provisoires d'administration autonome à mieux desservir les minorités en consentant des efforts de recrutement et de rémunération du personnel, en modifiant les programmes scolaires et en mettant en place les infrastructures nécessaires en matière d'éducation et de santé
- Participation à quelque 360 réunions des assemblées municipales, 1 050 réunions des comités municipaux et 1 400 réunions des conseils d'administration pour suivre les progrès réalisés, donner des conseils et, au besoin, intervenir pour assurer une bonne conduite des affaires publiques, notamment en ce qui concerne les fonctions réservées en vertu du chapitre 8 du Cadre constitutionnel
- Exercice effectif par le Corps de protection du Kosovo (CPK) de son rôle de force civile pour les situations d'urgence, conformément à son mandat
- Promulgation et application de politiques volontaristes en faveur des minorités, des femmes et des groupes vulnérables
- Lancement d'une campagne de lutte contre la corruption fondée sur les constatations figurant dans 14 rapports d'audit externe relatifs à cinq grandes entreprises publiques
- Coordination des mesures de décentralisation des pouvoirs au niveau des subdivisions municipales conformément à une recommandation du Conseil de l'Europe
- Révision de tous les projets de loi des institutions provisoires d'administration autonome relatifs aux compétences transférées en vertu du Cadre constitutionnel afin de les harmoniser avec les normes européennes et internationales, suivie de la promulgation des textes de loi correspondants
- Élaboration et promulgation de lois sur les compétences réservées au Représentant spécial en vertu du Cadre constitutionnel
- Création d'une commission indépendante des médias
- Réalisation de plusieurs campagnes médiatiques visant, au moyen de brochures, de dépliants et d'affiches, à obtenir l'adhésion du public sur des points tels que les privatisations, les élections, l'application des normes, le dialogue avec Belgrade, les retours, l'économie, le crime organisé et le pluralisme ethnique
- Publication du magazine bimensuel *Focus Kosovo* et de la lettre d'information bihebdomadaire *Danas i Sutra* portant sur des sujets tels que les privatisations, l'application des normes, les élections, le dialogue avec Belgrade, les retours et le crime organisé. La principale publication, *Focus Kosovo*, qui est tirée à 15 000 exemplaires dans trois langues, s'adresse à un public influent et sélectionné composé d'hommes politiques, de cadres et membres de professions libérales vivant dans les communautés de résidents ou de personnes déplacées et de cadres d'instances internationales s'intéressant au Kosovo (Siège de l'ONU à New York, gouvernements des pays donateurs, Union européenne, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), etc.). *Danas i Sutra* (15 000 exemplaires par numéro) s'adresse aux communautés minoritaires du Kosovo ayant difficilement accès aux principaux médias (en langue albanaise) ainsi qu'aux communautés de personnes déplacées se trouvant en Serbie-et-Monténégro

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>1.2 Renforcement de la protection des droits des minorités, y compris la libre circulation et le droit au retour</p>	<p>1.2.1 Diminution du nombre d'incidents violents dont sont victimes des membres des communautés minoritaires et augmentation du nombre d'arrestations et de poursuites suivies de sanctions pour les auteurs de ces crimes par rapport à 2003, évaluées sur la base des statistiques des unités de police de la MINUK</p> <p>1.2.2. Meilleur accès des membres des minorités aux services d'aide à la reconstruction et aux services sociaux et aux autres services publics, y compris les services collectifs de distribution, dont ils ont besoin pour assurer leur subsistance, et adoption de dispositions leur donnant accès à ces services sur un pied d'égalité avec les membres des communautés albanaises majoritaires, les progrès étant évalués sur la base des rapports trimestriels des municipalités</p> <p>1.2.3 Soutien plus important des autorités et de la société civile du Kosovo au processus de retour, mesuré grâce aux données détaillées figurant dans les rapports mensuels d'évaluation des municipalités</p> <p>1.2.4 Augmentation du nombre de personnes déplacées désirant rentrer chez elles qui peuvent se réinstaller durablement et dans la dignité</p> <p>1.2.5 Obtention de l'accord des institutions provisoires d'administration autonome pour l'inscription au budget consolidé du Kosovo d'un crédit de 7 millions d'euros minimum destiné à financer les projets de retour approuvés par les groupes de travail municipaux, et les retours spontanés</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseils et appui aux autorités locales pour les inciter à participer plus activement aux opérations de retour soutenues par la MINUK, à l'évaluation des projets de retour, aux réunions avec les représentants des personnes déplacées et à d'autres activités essentielles des groupes de travail municipaux sur les retours, et à jouer ainsi un rôle moteur dans le processus • Organisation à l'intention des donateurs de conférences annuelles, de réunions d'information semestrielles et de visites sur les lieux de réinstallation de personnes déplacées, afin d'obtenir un financement international pour les projets de retour et les retours spontanés • Réunions régulières avec le Premier Ministre, le Ministre des finances et de l'économie et d'autres dirigeants des institutions provisoires d'administration autonome afin de susciter une adhésion générale au processus de retour et, en particulier, d'obtenir des crédits plus élevés qu'en 2003 pour financer les projets de retour et les retours individuels ou spontanés 	

- Contribution au bon déroulement des projets de réinstallation approuvés par des groupes de travail municipaux
- Mise au point de mécanismes visant à améliorer la diffusion de l'information et à inciter les personnes déplacées à se prévaloir du processus de retour, notamment en aidant les représentants des personnes déplacées à se rendre au Kosovo pour participer aux réunions des groupes de travail dans les 29 municipalités concernées
- Règlement de 75 % des litiges immobiliers et mise en place d'un mécanisme efficace de règlement des litiges relatifs aux propriétés agricoles
- Liaison avec les autorités municipales et apport d'un soutien à celles-ci pour les aider à mettre sur pied dans 27 des 30 municipalités des comités communautaires et des comités de médiation opérationnels qui constituent un mécanisme de médiation et de règlement des problèmes au niveau local
- Affectation de personnel à des bureaux communautaires municipaux dans 24 des 30 municipalités et élaboration de plans de travail visant à faciliter l'intégration de leurs activités avec celles des structures municipales et à préparer le transfert éventuel de leur direction aux autorités locales
- En collaboration avec les institutions provisoires d'administration autonome, établissement d'un mécanisme de contrôle de ces institutions destiné à lutter contre les violations systémiques des droits de l'homme, grâce notamment à l'application de la loi générale sur la discrimination et de ses dispositifs de mise en oeuvre
- Dans 27 des 30 municipalités, attribution aux communautés minoritaires d'une part équitable des trois types de crédits affectés aux municipalités dans le budget consolidé du Kosovo (santé, éducation et administration municipale)
- Contacts avec les dirigeants des institutions provisoires d'administration autonome, aux niveaux central et municipal, pour les encourager à participer à des échanges de vues, à des réunions, à des activités de planification stratégique et à des visites sur les sites de retour et à souscrire aux projets de retour, afin qu'ils appuient plus activement les retours et les droits des minorités
- Organisation de campagnes d'information et de promotion de la tolérance dans tout le Kosovo, avec des campagnes générales d'affichage et la diffusion d'annonces et d'entretiens sur les chaînes publiques de radio et de télévision. Production de programmes réguliers de radio et de télévision portant sur les droits des minorités et les retours.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.3 Progrès sur la voie de l'instauration d'un dialogue direct régulier entre les autorités de Pristina et celles de Belgrade	1.3.1 Contacts réguliers et fructueux entre les représentants des institutions provisoires d'administration autonome et leurs homologues de Belgrade aux différents niveaux 1.3.2 Adoption par les délégations de Belgrade et de Pristina des conclusions des présidents des groupes de travail sur le dialogue direct

	1.3.3 Adoption par les dirigeants politiques et les membres de la communauté albanaise du Kosovo et de la communauté serbe du Kosovo d'une position favorable à un dialogue direct, mise en évidence par des déclarations publiques appuyant le processus de dialogue direct et la participation aux activités des groupes de travail
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de réunions mensuelles entre les représentants des institutions provisoires d'administration autonome et les autorités de Belgrade • Signature d'accords techniques portant notamment sur la validité des plaques d'immatriculation des véhicules du Kosovo et la restitution au Kosovo de documents d'état civil et cadastraux ainsi que d'archives et d'objets culturels • Conception et lancement à l'échelon du Kosovo d'une campagne d'information à l'appui du dialogue direct, utilisant les médias locaux (presse et moyens audiovisuels), et assortie d'initiatives complémentaires à l'échelon municipal 	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.4 Coopération avec les partenaires régionaux et les organisations internationales	<p>1.4.1 Conclusion et application effective d'accords avec des partenaires régionaux, portant notamment sur la validité des documents de voyage émis par la MINUK, des plaques d'immatriculation et des attestations d'assurance</p> <p>1.4.2 Signature avec des partenaires régionaux d'accords de libre-échange analogues à celui signé avec l'Albanie en juin 2003</p> <p>1.4.3 Évaluations trimestrielles par la Commission européenne des progrès observés dans le respect des normes instituées par son Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de réunions périodiques entre les dirigeants politiques et signature d'accords sur des questions telles que la liberté de circulation, l'éducation, la santé et les opérations douanières • Discussions avec la plupart des pays de la région, en particulier la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la Grèce, la Slovénie et la Turquie, pour obtenir la reconnaissance des plaques d'immatriculation des véhicules, des permis de conduire, des attestations d'assurance des véhicules et des documents de voyage • Lancement et conduite de négociations visant à la conclusion d'accords de libre-échange entre le Kosovo et ses voisins de la région • Promotion d'une coopération pour les échanges d'énergie avec les fournisseurs d'électricité voisins, en particulier l'Albanie, la Bulgarie et la Serbie-et-Monténégro 	

<ul style="list-style-type: none"> • Planification et organisation d'échanges parlementaires au niveau régional • Coordination avec les institutions provisoires d'administration autonome de l'application des recommandations formulées par la Commission européenne dans le cadre du Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association 	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.5 Passage à une économie de marché	<p>1.5.1 Conformité aux normes de l'Union européenne de la législation relative au développement économique du Kosovo</p> <p>1.5.2 Établissement d'institutions et d'infrastructures opérationnelles et viables, mis en évidence par les évaluations trimestrielles effectuées par des experts dans le cadre du Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association</p> <p>1.5.3 Inscription régulière de toutes les transactions immobilières au cadastre du Kosovo</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption et application de dispositifs juridiques et opérationnels conformes aux normes européennes en ce qui concerne le droit de propriété, le commerce et la concurrence, la fiscalité, les investissements et les infrastructures • Fourniture de services collectifs de distribution, de manière régulière, sans interruptions d'aucune sorte • Élaboration et application de plans de restructuration des entreprises publiques et des entreprises privées du secteur socialisé, conformément aux politiques opérationnelles de l'Agence fiduciaire du Kosovo • Adoption et application de politiques non discriminatoires en ce qui concerne le recrutement de personnel et la fourniture de services collectifs de distribution • Participation aux quatre réunions trimestrielles du Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association et aux réunions sectorielles périodiques (portant sur l'éducation, la santé, les transports, les communications, les médias, l'économie, etc.) servant à faire le point entre deux réunions trimestrielles 	
<p><i>Facteurs externes</i></p> <p>Le calme continuera de régner dans la région. Les obstacles internes et externes à l'application du Cadre constitutionnel seront limités. La situation dans la région évaluera dans un sens favorable à cette application. Au Kosovo, les acteurs politiques accepteront de collaborer dans le cadre du mécanisme des jalons intermédiaires. Les donateurs contribueront au financement des projets de retour. La Force de paix au Kosovo restera un facteur de sécurité.</p>	

Tableau 2

Ressources humaines pour la composante 1 : composante civile opérationnelle

<i>Catégorie</i>												Total
I. Officiers de liaison												
Effectif autorisé pour 2003/04												38
Effectif proposé pour 2004/05												38
Variante nette												–
<i>Personnel international</i>												
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>Personnel national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
II. Personnel civil												
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général												
Effectif autorisé pour 2003/04	1	3	1	–	–	4	–	9	7	5	21	
Effectif proposé pour 2004/05	1	3	1	–	–	3	–	8	7	5	20	
Variation nette	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)	
Bureau du Coordonnateur du Corps de protection du Kosovo												
Effectif autorisé pour 2003/04	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Effectif proposé pour 2004/05	–	–	1	9	–	–	–	10	5	5	20	
Variation nette	–	–	1	9	–	–	–	10	5	5	20	
Bureau de l'évaluation de la gestion et du contrôle interne												
Effectif autorisé pour 2003/04	–	–	1	–	–	–	–	1	1	1	3	
Effectif proposé pour 2004/05	–	–	1	–	–	–	–	1	1	1	3	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Contrôle, suivi et établissement de rapports												
Effectif autorisé pour 2003/04	–	–	3	1	–	–	–	4	1	–	5	
Effectif proposé pour 2004/05	–	–	3	1	–	–	–	4	1	–	5	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau des questions de parité entre les sexes												
Effectif autorisé pour 2003/04	–	–	2	–	–	1	–	3	3	1	7	
Effectif proposé pour 2004/05	–	–	2	–	–	1	–	3	3	1	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Direction des affaires administratives												
Effectif autorisé pour 2003/04	–	1	4	1	–	1	–	7	4	–	11	
Effectif proposé pour 2004/05	–	1	3	1	–	1	–	6	4	–	10	
Variation nette	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)	

	Personnel international							Total partiel	Personnel national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Ministère des services publics											
Effectif autorisé pour 2003/04	-	2	15	12	-	1	-	30	16	65	111
Effectif proposé pour 2004/05	-	1	9	7	-	1	-	18	10	65	93
Variation nette	-	(1)	(6)	(5)	-	-	-	(12)	(6)	-	(18)
Direction de la protection civile											
Effectif autorisé pour 2003/04	-	1	6	5	-	-	-	12	15	3	30
Effectif proposé pour 2004/05	-	1	4	3	-	-	-	8	10	3	21
Variation nette	-	-	(2)	(2)	-	-	-	(4)	(5)	-	(9)
Direction des affaires rurales											
Effectif autorisé pour 2003/04	-	-	2	-	-	1	-	3	1	-	4
Effectif proposé pour 2004/05	-	-	2	-	-	1	-	3	1	-	4
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ministère de l'agriculture, des forêts et du développement rural											
Effectif autorisé pour 2003/04	-	1	2	-	-	1	-	4	4	9	17
Effectif proposé pour 2004/05	-	1	1	-	-	1	-	3	3	9	15
Variation nette	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(2)
Ministère de l'éducation, des sciences et des techniques											
Effectif autorisé pour 2003/04	-	1	5	2	-	1	-	9	7	12	28
Effectif proposé pour 2004/05	-	1	5	2	-	1	-	9	5	12	26
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)
Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports											
Effectif autorisé pour 2003/04	-	-	3	1	-	2	-	6	6	10	22
Effectif proposé pour 2004/05	-	-	2	1	-	2	-	5	4	10	19
Variation nette	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	(2)	-	(3)
Ministère de la santé											
Effectif autorisé pour 2003/04	-	1	1	1	-	2	-	5	5	6	16
Effectif proposé pour 2004/05	-	1	1	1	-	2	-	5	4	6	15
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire											
Effectif autorisé pour 2003/04	-	-	2	3	-	2	-	7	2	4	13
Effectif proposé pour 2004/05	-	-	1	2	-	2	-	5	2	4	11
Variation nette	-	-	(1)	(1)	-	-	-	(2)	-	-	(2)

	Personnel international							Total partiel	Personnel national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Ministère du travail et des affaires sociales											
Effectif autorisé pour 2003/04	-	1	7	4	-	2	-	14	5	3	22
Effectif proposé pour 2004/05	-	1	5	3	-	1	-	10	4	3	17
Variation nette	-	-	(2)	(1)	-	(1)	-	(4)	(1)	-	(5)
Bureau des affaires communautaires											
Effectif autorisé pour 2003/04	-	-	4	-	-	1	-	5	3	1	9
Effectif proposé pour 2004/05	-	-	4	-	-	1	-	5	3	1	9
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations régionales											
Effectif autorisé pour 2003/04	-	4	37	17	-	15	-	73	103	34	210
Effectif proposé pour 2004/05	-	4	25	13	-	6	-	48	73	34	155
Variation nette	-	-	(12)	(4)	-	(9)	-	(25)	(30)	-	(55)
Administrations municipales											
Effectif autorisé pour 2003/04	-	-	58	54	-	16	-	128	118	54	300
Effectif proposé pour 2004/05	-	-	37	30	-	7	-	74	66	54	194
Variation nette	-	-	(21)	(24)	-	(9)	-	(54)	(52)	-	(106)
Bureau des rapatriés et des communautés											
Effectif autorisé pour 2003/04	-	1	3	4	-	3	-	11	8	1	20
Effectif proposé pour 2004/05	-	1	4	6	-	3	-	14	10	3	27
Variation nette	-	-	1	2	-	-	-	3	2	2	7
Groupe consultatif pour les questions de sécurité											
Effectif autorisé pour 2003/04	-	-	1	1	-	1	-	3	-	-	3
Effectif proposé pour 2004/05	-	-	1	1	-	1	-	3	-	-	3
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau des affaires politiques											
Effectif autorisé pour 2003/04	-	4	9	9	-	6	-	28	18	-	46
Effectif proposé pour 2004/05	-	3	8	10	-	4	-	25	16	-	41
Variation nette	-	(1)	(1)	1	-	(2)	-	(3)	(2)	-	(5)
Bureau des affaires juridiques											
Effectif autorisé pour 2003/04	-	2	9	8	-	3	-	22	6	-	28
Effectif proposé pour 2004/05	-	2	9	6	-	2	-	19	2	-	21
Variation nette	-	-	-	(2)	-	(1)	-	(3)	(4)	-	(7)
Bureau du porte-parole et de l'information											
Effectif autorisé pour 2003/04	-	1	6	8	-	4	-	19	40	1	60
Effectif proposé pour 2004/05	-	1	6	8	-	4	-	19	40	2	61
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1

	Personnel international							Total partiel	Personnel national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau de liaison militaire											
Effectif autorisé pour 2003/04	-	1	2	2	-	1	-	6	3	-	9
Effectif proposé pour 2004/05	-	1	2	2	-	1	-	6	3	-	9
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel											
Effectif autorisé pour 2003/04	1	24	183	133	-	68	-	409	376	210	995
Effectif proposé pour 2004/05	1	22	137	106	-	45	-	311	277	218	806
Variation nette	-	(2)	(46)	(27)	-	(23)	-	(98)	(99)	8	(189)
Total (I et II)											
Effectif autorisé pour 2003/04											1 033
Effectif proposé pour 2004/05											844
Variation nette	-										(189)

^a Y compris les fonctionnaires nationaux et les agents des services généraux recrutés dans le pays.

<i>Réalisations escomptées</i>
1.1 Renforcement des institutions provisoires d'administration autonome, assurant le respect des droits des minorités
<i>Produits</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Promulgation du règlement de la MINUK, adoption des instruments subsidiaires (directives administratives) et des règles électorales, mettant ainsi en place le cadre législatif requis pour la conduite des élections législatives de 2004 • Pleine application du mandat du Corps de protection du Kosovo en tant que force d'urgence civile • Promulgation et exécution des plans établis en faveur des minorités, des femmes et des groupes vulnérables
<i>Justification</i>
<p>Personnel international : suppression de 98 postes</p> <p>Cette réduction nette correspond à la création de 10 postes pour le nouveau Bureau du Coordonnateur du Corps de protection du Kosovo, de 4 postes supplémentaires pour le Bureau des rapatriés et des communautés et le Bureau des affaires politiques, compensée par la suppression de 112 postes en raison de la réduction des effectifs de la Mission.</p>

Un poste P-4, 4 postes P-3 et 5 postes P-2 ont trait à la création du Bureau du Coordonnateur du Corps de protection du Kosovo. Le Bureau exercera son contrôle et son autorité sur le Corps après la réduction des effectifs de la Force de paix au Kosovo et le retrait de l'Organisation internationale des migrations, gèrera les activités de déminage et maintiendra des capacités adéquates de supervision et de suivi, afin d'assurer le respect de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité par les institutions provisoires d'administration autonome.

Trois postes supplémentaires (1 poste P-4 et 2 postes P-2) sont requis pour renforcer la capacité du Bureau des rapatriés et des communautés. Avec le nombre croissant de personnes déplacées indiquant leur intention de regagner leur foyer, la charge de travail du Bureau s'accroît, tant en ce qui concerne les activités liées aux rapatriements que le contrôle et les interventions afin d'assurer la protection des minorités dans tous les secteurs de la société.

Un poste P-3 représente un poste P-4 reclassé au Bureau des affaires politiques, Bureau de liaison de Skopje, à la suite de la fermeture du Bureau de liaison de la MINUK à Tirana, en juin 2004. Dans le domaine de compétence du Bureau, le titulaire sera chargé de suivre l'évolution de la situation politique dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et de maintenir des contacts politiques avec les responsables gouvernementaux.

Personnel recruté dans le pays : suppression de 99 postes

La diminution nette des effectifs (99 postes) résulte de la création de 5 postes d'agent des services généraux pour le nouveau Bureau du Coordonnateur du Corps de protection du Kosovo et de 2 postes d'agent des services généraux supplémentaires pour le Bureau des rapatriés et des communautés, compensée par la suppression de 106 postes.

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 8 postes

Cette augmentation est imputable à la création de 5 postes au Bureau du Coordonnateur du Corps de protection du Kosovo, 2 postes au Bureau des rapatriés des communautés et 1 poste pour un coordonnateur concernant le projet relatif au centre d'information communautaire pour le Bureau du porte-parole et de l'information. Le coordonnateur gèrera un effectif composé de 10 Serbes du Kosovo travaillant au sein des communautés serbes dans chaque région du Kosovo, afin de diffuser des informations officielles à l'intention des communautés minoritaires, et de fournir des informations sur la situation dans les différentes communautés au quartier général de la MINUK

Composante 2 : état de droit

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Progrès vers la mise en place d'une police, d'un système de justice et d'un système pénal impartiaux, compétents et multiethniques, appuyés par la population et les institutions provisoires d'administration autonome et fondés sur le respect des droits de l'homme	<p>2.1.1 Augmentation de 80 % du nombre des affaires concernant des meurtres et violences graves commis contre des membres de minorités jugés par les procureurs et juges locaux, affaires qui étaient précédemment examinées par des juges et procureurs internationaux</p> <p>2.1.2 Respect des normes du Conseil de l'Europe et des règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus</p>

	<p>2.1.3 Application des critères fixés par la MINUK, en tant qu'autorité administrantes pour la présentation des minorités et des femmes au sein de la police, du système de justice et du système pénal</p> <p>2.1.4 Augmentation de l'effectif du Service de police du Kosovo qui passerait de 6 143 à 6 500</p>
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation de 420 juges et procureurs kosovars et de 6 553 officiers de police sur les codes pénaux représentant 100 % du personnel judiciaire et des bureaux de police • Élimination du retard accumulé (80 affaires en août 2003) concernant les fautes professionnelles commises par des juges et procureurs locaux • Établissement de la responsabilité opérationnelle du Service de police du Kosovo dans tous les postes de police au Kosovo • Mise en place de trois unités spécialisées du Service de police du Kosovo dans le cadre du plan de transition du Service • Création de 10 conseils locaux de prévention du crime et de 10 conseils chargés de la sécurité routière • Gestion de huit établissements correctionnels en conformité avec les normes internationales • Transfert de responsabilités à 22 directeurs adjoints locaux de centres de détention • Production d'un programme de télévision mensuel sur les questions relatives au respect de la loi et au maintien de l'ordre 	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>2.2 Amélioration de l'efficacité des systèmes permettant de lutter contre la criminalité organisée, la criminalité interethnique, le terrorisme et la corruption</p>	<p>2.2.1 Augmentation de 80 % du nombre d'affaires concernant la criminalité organisée, le trafic d'êtres humains, la criminalité interethnique, le terrorisme et la corruption, jugées par des juges et procureurs locaux, qui sont actuellement examinées principalement par des juges et procureurs internationaux</p> <p>2.2.2 Augmentation de 150 % de la participation directe des membres du Service de police du Kosovo aux enquêtes sur les infractions simples et les infractions graves, conformément au plan de transition de la police civile internationale au Service de police du Kosovo</p>

<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation et nomination de cinq procureurs locaux au Bureau du ministère public chargé de la lutte contre la corruption • Formation de 185 officiers de police locaux chargés d'enquête sur la criminalité organisée, la criminalité interethnique, le terrorisme et la corruption • Ouverture du Centre d'information financière. Le Centre recevra et analysera les informations concernant des transactions financières douteuses révélées conformément à la réglementation sur le blanchiment de capitaux • Mise au point d'un plan de transfert pour des domaines spécialisés : criminalité organisée, enquêtes financières, renseignement, personnes disparues et police scientifique • Conclusion d'accords de coopération en matière de police avec la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Slovénie • Conclusion de six accords globaux sur l'entraide judiciaire avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie-et-Monténégro et la Slovénie. Domaines d'entraide judiciaire : extradition des accusés, transfert des personnes condamnées et exécution de jugements correctionnels
<p><i>Facteurs externes</i></p> <p>Volonté continue des minorités et des femmes de participer au Service de police du Kosovo. Maintien de l'appui de l'OTAN en matière de personnel et de logistique à la Force du Kosovo afin d'assurer un environnement sûr. Effectifs adéquats pour les services de police, le système judiciaire et les établissements pénitentiaires, et installations et moyens financiers appropriés à leurs besoins</p>

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 – état de droit

<i>Catégorie</i>	Total
I. Police civile	
Effectif autorisé pour 2003/04	3 400
Effectif proposé pour 2004/05	3 055
Variation nette	(345)
II. Unités de police constituées	
Effectif autorisé pour 2003/04	1 203
Effectif proposé pour 2004/05	973
Variation nette	(230)

	Personnel international							Total partiel	Personnel recruté dans le pays ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité				
III. Personnel civil											
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général											
Effectif autorisé 2003/04	1	–	3	1	–	2	–	7	5	1	13
Effectif proposé 2004/05	1	–	3	1	–	2	–	7	5	1	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Police											
Bureau du Commissaire de police											
Effectif autorisé 2003/04	–	2	2	1	–	1	–	6	1 495	10	1 511
Effectif proposé 2004/05	–	2	2	1	–	1	–	6	1 345	10	1 361
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(150)	–	(150)
Groupe des enquêtes financières											
Effectif autorisé 2003/04	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2004/05	–	–	1	2	–	4	–	7	–	1	8
Variation nette	–	–	1	2	–	4	–	7	–	1	8
Centre d'information financière											
Effectif autorisé 2003/04	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2004/05	–	–	1	1	–	1	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	1	1	–	1	–	3	–	–	3
Justice											
Bureau du Directeur											
Effectif autorisé 2003/04	–	1	–	3	–	2	–	6	3	–	9
Effectif proposé 2004/05	–	1	–	3	–	2	–	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des avis juridiques											
Effectif autorisé 2003/04	–	–	1	3	–	1	–	5	–	–	5
Effectif proposé 2004/05	–	–	1	3	–	1	–	5	–	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la criminalité organisée											
Effectif autorisé 2003/04	–	–	1	2	–	7	–	10	–	–	10
Effectif proposé 2004/05	–	–	1	2	–	7	–	10	–	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel international						Total partiel	Personnel recruté dans le pays ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux					Services de sécurité
Division de la réforme du système judiciaire											
Effectif autorisé 2003/04	–	–	2	9	–	6	–	17	5	3	25
Effectif proposé 2004/05	–	–	2	8	–	6	–	16	5	2	23
Variation nette	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	–	(1)	(2)
Division de l'appui judiciaire international											
Effectif autorisé 2003/04	–	6	31	46	–	52	–	135	12	3	150
Effectif proposé 2004/05	–	7	28	35	–	49	–	119	16	2	137
Variation nette	–	1	(3)	(11)	–	(3)	–	(16)	4	(1)	(13)
Division de l'administration pénitentiaire											
Effectif autorisé 2003/04	–	1	6	34	5	13	–	59	26	11	96
Effectif proposé 2004/05	–	1	6	21	5	13	–	46	23	4	73
Variation nette	–	–	–	(13)	–	–	–	(13)	(3)	(7)	(23)
Bureau des personnes disparues et de la police scientifique											
Effectif autorisé 2003/04	–	–	2	8	–	9	–	19	7	4	30
Effectif proposé 2004/05	–	–	2	8	–	8	–	18	7	4	29
Variation nette	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Total partiel											
Effectif autorisé 2003/04	1	10	48	107	5	93	–	264	1 553	32	1 849
Effectif proposé 2004/05	1	11	47	85	5	94	–	243	1 404	24	1 671
Variation nette	–	1	(1)	(22)	–	1	–	(21)	(149)	(8)	(178)
Total I, II et III											
Effectif autorisé 2003/04										6 452	
Effectif proposé 2004/05										5 699	
Variation nette										(753)	

^a Y compris les fonctionnaires et les agents des services généraux recrutés dans le pays.

<i>Réalisations escomptées</i>
2.2 Amélioration de l'efficacité des systèmes de lutte contre la criminalité organisée, la criminalité interethnique, le terrorisme et la corruption
<i>Produits</i>
<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un plan de transfert pour les domaines spécialisés : criminalité organisée, enquêtes financières, renseignement, personnes disparues et police scientifique

- Conclusion d'accords de coopération policière avec la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Slovénie
- Conclusion de six accords globaux sur l'entraide judiciaire avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie-et-Monténégro et la Slovénie. Parmi les domaines d'entraide judiciaire, on mentionnera l'extradition des accusés, le transfert des personnes condamnées et l'exécution de jugements correctionnels

Justification

Personnel international : suppression de 21 postes

La réduction nette des effectifs (21 postes) est imputable à la création de 10 postes liés à la mise en place du Groupe d'enquêtes financières et du Centre d'information financière et d'un poste pour la Chambre spéciale de la Cour suprême sur l'Agence fiduciaire du Kosovo, sous l'administration de la Division de l'appui judiciaire international, compensée par la suppression de 32 postes

Le Groupe des enquêtes judiciaires sera chargé d'enquêter sur les finances des organismes publics et sociaux. L'effectif proposé comprend un poste P-4, deux postes P-3 et quatre postes d'agent des services généraux

Le Centre d'information financière sera chargé de promulguer le règlement sur le blanchiment de capitaux. Il traitera les données financières et bancaires dans le cadre des nouvelles obligations de communication prévues par le règlement, afin d'identifier les cas de blanchiment. Il fera directement rapport au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour le pilier I et sera indépendant de la police et du Département de la justice. Les besoins du Centre en personnel comprennent un poste P-4, un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux

La Chambre spéciale de la Cour suprême sur l'Agence fiduciaire du Kosovo, sous l'administration de la Division de l'appui judiciaire international, statuera sur les réclamations relatives aux activités de l'Agence. L'effectif proposé comprend un nouveau poste D-1

Personnel recruté dans le pays : réduction des effectifs (149 postes)

La réduction nette des effectifs (149 postes) est imputable à la création d'un poste de fonctionnaire national et de trois postes d'agent des services généraux à l'appui de la Chambre spéciale de la Cour suprême sur l'Agence fiduciaire du Kosovo, compensée par la suppression de 153 postes

Volontaires des Nations Unies : réduction des effectifs (8 postes)

Cette réduction nette (8 postes) est imputable à la création d'un poste concernant le nouveau Groupe d'enquête financière, compensée par la suppression de neuf postes

Composante 3 : appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.1 Fourniture d'un appui logistique et administratif efficace à la Mission	3.1.1 Réduction suffisante du temps de recrutement pour le remplacement du personnel international des piliers I et II et du personnel recruté dans le pays

3.1.2 Le pourcentage de la valeur d'inventaire totale devant passer par pertes et profits sera réduit de 1,9 % au 30 juin 2003 à 0,8 % au 30 juin 2005 et les stocks excédentaires seront réduits en valeur de 12,47 % des stocks mensuels en 2003/04 à 8,1 % en 2004/05

3.1.3 Augmentation de 15 % des taux d'utilisation des véhicules de la MINUK du taux actuel de 1 915 kilomètres par véhicule/mois pour les véhicules standard et 1 041 kilomètres par véhicule/mois pour les véhicules lourds, à 2 202 kilomètres par véhicule/mois pour les véhicules standard et 1 197 kilomètres par véhicule/mois pour les véhicules lourds en 2004/05

3.1.4 Réduction du nombre d'accidents de la circulation impliquant du personnel de la MINUK

3.1.5 Recours à des entreprises locales pour six services de gestion et de maintenance y compris la gestion de terrain et de bâtiments, la maintenance et la réparation des véhicules de la flotte de transport, le service de réparation et de maintenance des groupes électrogènes, les installations de chauffage, le service d'hébergement, le service de reproduction des documents et l'installation de lavage des véhicules

Produits

Amélioration des services

- Réduction du temps de remplacement du personnel en 2004/05 réduite de trois mois à un mois pour le personnel international et de deux mois à trois semaines pour le personnel recruté dans le pays par la restructuration de la procédure de recrutement grâce à un système de présélection plus rapide et à la réduction du temps nécessaire aux formalités administratives et aux entretiens avec les candidats potentiels
- Réduction du nombre d'accidents de la circulation impliquant des membres du personnel de la MINUK d'une moyenne de 14 par mois à environ 10 par mois
- Application du taux d'utilisation de 2 202 kilomètres par véhicule/mois pour les véhicules standard et 1 197 kilomètres par véhicule/mois pour les véhicules lourds

Police civile

- 3 055 membres de la police civile étaient en fonction et les services suivants leur ont été fournis : relèvement, paiement de droits et appui au transport

Personnel civil

- Administration de 3 695 membres du personnel international et du personnel recruté dans le pays par mois, y compris l'organisation des carrières, le paiement de l'indemnité de subsistance (mission) et d'autres droits
- Recours à des entreprises locales pour six services de gestion et de maintenance, ce qui a permis de réduire les coûts opérationnels d'environ 1,3 million de dollars et de supprimer 5 postes d'agents internationaux et 35 postes d'agents recrutés dans le pays dans les domaines des approvisionnements et du génie pendant la période d'octobre 2004 à avril 2005
- Application du plan de réduction des effectifs de la MINUK pour 2004/05 (suppression de 135 postes d'agent international et 134 postes d'agent recruté dans le pays) de juin 2004 à juin 2005, sans interruption des services d'appui

Frais de voyage

- Formation de 2 402 membres du personnel dans les domaines des transmissions, de l'informatique, des transports, de la sécurité, de la sécurité aérienne, des finances, des approvisionnements, du génie et des langues

Installations et infrastructure

- Entretien de 120 sites dans tout le Kosovo, notamment le quartier général de la Mission et le siège de l'administration, trois postes de commandement régionaux, cinq locaux municipaux, cinq bases logistique et quatre centres médicaux

Transport terrestre

- Gestion de 1 871 véhicules, y compris la répartition, le contrôle, la réparation et la maintenance des véhicules destinés aux membres de la police civile et des personnels international et local

Transport aérien

- Exploitation d'un avion et d'un hélicoptère (30 heures de base par mois) qui ont servi à des opérations de police, notamment à la protection des témoins et à des opérations de reconnaissance, et pour le transport de hautes personnalités et les vols de liaison; transport de 3 800 passagers et de 3 tonnes de fret et 156 navettes effectuées à destination de Belgrade

Communications

- Trois programmes d'information, consacrés aux objectifs généraux de la MINUK ont été diffusés à des horaires de grande écoute au Kosovo

Technologies de l'information

- Appui mensuel à environ 3 500 utilisateurs des technologies de l'information et de la communication, à l'exclusion des membres de la police civile et des unités de police constituées, pour l'accès au téléphone, à la télécopie, au courrier électronique et à l'Internet, le cas échéant
- Mise en service d'un système intégré de gestion du matériel

Services médicaux

- Mise en service d'un centre de soins de santé de la MINUK comprenant 12 lits et de dispensaires régionaux d'une capacité totale de 20 000 patients par mois

Facteurs externes : Les frontières adjacentes demeurent ouvertes pour l'acheminement des biens et services à la MINUK.

Taux de change favorables entre le dollar des États-Unis et la monnaie européenne.

Tableau 4

Ressources humaines pour la composante 3 : appui

	Personnel international							Total partiel	Personnel recruté dans le pays ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau du Directeur de l'Administration											
Effectif autorisé pour 2003/04	–	1	5	12	24	8	40	90	314	7	411
Effectif proposé pour 2004/05	–	1	4	11	20	7	40	83	262	7	352
Variation nette	–	–	(1)	(1)	(4)	(1)	–	(7)	(52)	–	(59)
Services administratifs											
Effectif autorisé pour 2003/04	–	1	14	20	26	45	–	106	144	–	250
Effectif proposé pour 2004/05	–	1	14	19	24	43	–	101	144	–	245
Variation nette	–	–	–	(1)	(2)	(2)	–	(5)	–	–	(5)
Services d'appui intégrés											
Effectif autorisé pour 2003/04	–	1	11	18	123	11	–	164	738	–	902
Effectif proposé pour 2004/05	–	1	11	16	117	11	–	156	738	–	894
Variation nette	–	–	–	(2)	(6)	–	–	(8)	–	–	(8)
Total											
Effectif autorisé pour 2003/04	–	3	30	50	173	64	40	360	1 196	7	1 563
Effectif proposé pour 2004/05	–	3	29	46	161	61	40	340	1 144	7	1 491
Variation nette	–	–	(1)	(4)	(12)	(3)	–	(20)	(52)	–	(72)

^a Y compris les fonctionnaires et agents des services généraux recrutés dans le pays.

<i>Réalisations escomptées</i>
3.1 Appui logistique et administratif efficace à la Mission
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Application du plan de réduction des effectifs de la MINUK pour 2004/05, y compris une réduction des effectifs du personnel international (135 postes) et du personnel recruté dans le pays (134 postes) entre juin 2004 et juin 2005, sans interruption des services d'appui • Réduction du temps nécessaire au remplacement du personnel en 2004/05 de trois mois à un mois pour le personnel international et de deux mois à trois semaines pour le personnel recruté dans le pays par la restructuration de la procédure de recrutement prévoyant une présélection accélérée, la réduction du temps nécessaire aux formalités administratives et aux entrevues avec les candidats potentiels

- Administration de 3 695 membres du personnel civil international et national par mois, y compris pour l'organisation des carrières et le paiement de l'indemnité de subsistance (mission) et d'autres droits

Justification

Personnel international : suppression de 20 postes

Personnel recruté dans le pays : suppression de 52 postes

La réduction des besoins en personnel est imputable à la réduction globale des effectifs de la Mission

II. Ressources nécessaires

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03) (1)	Montant alloué (2003/04) ^a (2)	Dépenses prévues (2004/05) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4) / (2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	1 136,7	1 174,2	1 279,7	105,5	9,0
Contingents	3 836,2	3 452,5	2 737,4	(715,1)	(20,7)
Police civile	91 477,8	93 728,6	78 503,4	(15 225,3)	(16,2)
Unités de police	18 758,0	19 030,4	14 743,8	(4 286,6)	(22,5)
Total partiel	115 208,7	117 385,7	97 264,3	(20 121,4)	(17,1)
Personnel civil					
Personnel international ^b	123 590,7	101 749,7	96 694,1	(5 055,6)	(5,0)
Personnel recruté dans le pays ^c	39 544,2	35 399,4	31 679,8	(3 719,6)	(10,5)
Volontaires des Nations Unies	7 460,1	8 146,1	8 666,6	520,5	6,4
Total partiel	170 595,0	145 295,2	137 040,5	(8 254,7)	(5,7)
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	541,7	105,6	105,6	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	4,9	–	–	–	–
Voyages	1 482,7	1 666,7	1 449,4	(217,3)	(13,0)
Installations et infrastructures	19 576,7	21 228,0	16 109,3	(5 118,7)	(24,1)
Transports terrestres	5 666,8	9 247,2	6 282,0	(2 965,2)	(32,1)
Transports aériens	2 595,1	2 906,7	1 603,8	(1 302,9)	(44,8)
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Transmissions	6 608,5	6 937,6	4 955,2	(1 982,4)	(28,6)
Informatique	1 807,1	5 578,2	4 416,5	(1 161,7)	(20,8)
Services médicaux	688,5	762,4	549,3	(213,1)	(28,0)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03) (1)	Montant alloué (2003/04) ^a (2)	Dépenses prévues (2004/05) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4) / (2)
Matériel spécial	137,1	110,9	98,0	(12,9)	(11,6)
Fournitures, services et matériel divers	5 055,0	4 294,0	2 336,9	(1 957,1)	(45,6)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	44 164,1	52 837,3	37 906,0	(14 931,3)	(28,3)
Total brut	329 967,8	315 518,2	272 210,8	(43 307,4)	(13,7)
Recettes provenant des contributions du personnel	25 082,5	19 704,4	19 731,9	27,5	0,1
Total net	304 885,3	295 813,8	252 478,9	(43 279,9)	(14,6)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	329 967,8	315 518,2	272 210,8	(43 307,4)	(13,7)

^a Représente la répartition ajustée des ressources approuvées entre les militaires et le personnel de police et les dépenses opérationnelles.

^b Les montants pour 2003/04 et 2004/05 ont été calculés sur la base d'un taux de vacance de postes de 10 %.

^c Les montants pour 2004/05 ont été calculés sur la base d'un taux de vacance de postes de 3 %, contre 8 % en 2003/04.

2. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

7. Les ressources nécessaires pour la période du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 sont calculées sur la base des taux standard de remboursement pour le matériel majeur (contrats de location avec services) et le soutien logistique autonome, d'un montant total de 3 295 700 dollars, sont répartis comme suit :

Catégorie de dépenses	Coût estimatif (milliers de dollars É.-U.)
Matériel majeur	2 557,4
Soutien logistique autonome	
Mobilier et matériel de bureau	50,6
Magasins – divers	136,7
Transmissions	315,5
Services médicaux	137,5
Observation	98,0
Total partiel	738,3
Total	3 295,7

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficacité (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Officiers de liaison	105,5	9 %

• **Paramètres budgétaires : modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions)**

8. La variation est principalement imputable à l'augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (missions), laquelle, à compter du 1er juillet 2003, a été portée de 100 à 130 dollars pendant les 30 premiers jours et de 71 à 75 dollars au-delà.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(715,1)	(20,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

9. La principale raison de la réduction des besoins est la diminution du coût du matériel majeur qui fera suite au rapatriement de trois groupes de police spéciale.

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

	<i>Variation</i>	
Police civile	(15 225,3)	(16,2 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

10. La diminution est due à la réduction progressive des effectifs de la police civile, qui seront ramenés de 3 055 hommes en juillet 2004 à 2 195 en juin 2005.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(4 286,6)	(22,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

11. La diminution des besoins s'explique par le rapatriement de trois groupes de police spéciale au cours du dernier trimestre de l'exercice.

	<i>Variation</i>	
Personnel international	(5 055,6)	(5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

12. La baisse s'explique par la réduction progressive de l'effectif du personnel international amorcée le 1er juillet 2002, qui se traduira par une nouvelle diminution d'ici à avril 2005. Les dépenses relatives à ce personnel tiennent également compte de la transformation de 223 postes qui relèveraient non plus de la série 300 mais de la série 100 des dispositions du Règlement du personnel, du nombre de postes occupés par des fonctionnaires d'une classe inférieure à celle autorisée (283) et de l'entrée en vigueur le 1er janvier 2003 de barèmes des traitements révisés pour le personnel relevant de la série 300, les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et les agents du Service mobile.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté dans le pays	(3 719,6)	(10,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

13. Après le transfert de responsabilités aux institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo et à la Force de police du Kosovo, la MINUK prévoit de réduire à nouveau le nombre de personnes recrutées dans le pays pour le ramener de 2 830 en juillet 2004 à 2 707 en juin 2005.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	520,5	6,4 %

• **Paramètres budgétaires : indemnités**

14. L'augmentation est due à la révision du montant des indemnités payables aux Volontaires des Nations Unies, soit la prime d'installation, qui a été portée de 1 116 à 1 301 dollars à compter du 14 octobre 2003, et l'indemnité de subsistance, qui est passée de 2 005 à 2 190 dollars le 1er janvier 2003.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(217,3)	(13 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

15. Le principal facteur de diminution est la baisse des frais de voyage autres que ceux relatifs à la formation, qu'entraînera la réduction générale des effectifs de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(5 118,7)	(24,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

16. La baisse tient au fait que le nombre de locaux de la Mission devrait diminuer après le transfert de 37 postes de police au Service de police du Kosovo et la fermeture de deux camps occupés par les groupes de police spéciale.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(2 965,2)	(32,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

17. La diminution tient à la réduction du nombre de véhicules à remplacer : 98 seulement contre 240 pendant l'exercice en cours. Le nombre total de véhicules devrait être ramené de 2 717 au 30 juin 2003 à 1 910 en 2004/05

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(1 302,9)	(44,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

18. La principale raison de la baisse est la diminution du nombre d'heures de vol, lequel, dans le cas des hélicoptères MI-8, sera ramené de 840 (480 heures de base et 360 heures supplémentaires) à 450 (360 heures de base et 90 heures supplémentaires) et, dans le cas des avions Beech King, de 720 (480 heures de base et 240 heures supplémentaires) à 450 (360 heures de base et 90 heures supplémentaires).

	<i>Variation</i>	
Transmissions	(1 982,4)	(28,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

19. La diminution s'explique par la réduction des besoins attendue du fait qu'à l'expiration du contrat en vigueur, la responsabilité des services d'appui nécessaires sera confiée à 12 Volontaires des Nations Unies.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(1 161,7)	(20,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

20. La diminution tient essentiellement au fait que tous les actifs passés par pertes et profits ne seront pas remplacés, ce qui se traduira par une baisse du nombre d'ordinateurs de bureau et d'ordinateurs portables et, partant, des droits de licence. On estime que le nombre total d'ordinateurs de bureau sera ramené de 5 058 au 30 juin 2003 à 4 023 au 30 juin 2005 et celui des ordinateurs portables de 1 216 à 1 014.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	(213,1)	(28 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

21. Les besoins en services médicaux devraient être plus faibles du fait de la réduction générale des effectifs de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(12,9)	(11,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

22. La diminution des besoins relatifs au matériel spécial s'explique par le rapatriement de trois groupes de police spéciale prévu au cours du quatrième trimestre de l'exercice.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(1 957,1)	(45,6 %)

• **Facteurs externes : diminution des frais bancaires**

23. La diminution résulte principalement de la réduction du coût des services bancaires obtenue grâce aux négociations menées avec les banques.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

24. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 272 210 800 dollars pour financer les dépenses de la MINUK pendant l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005;

b) Mise en recouvrement du montant mentionné à l'alinéa a), à raison de 22 684 233 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité des commissaires aux comptes

A. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

*Demande/recommandation
(voir A/57/772/Add.5)*

Mesures prises

Le Comité consultatif estime que si les postes sont systématiquement pourvus à des classes inférieures dans des missions de durée limitée, ils devraient être reclassés après examen (par. 22).

Le Comité consultatif demande que le prochain projet de budget contienne des renseignements sur les incidences qu'aurait la mise en oeuvre de la stratégie d'achèvement des activités de la Mission et d'autonomisation du Kosovo envisagée dans ses rapports A/56/887/Add.6 et A/55/624. En particulier, il faudrait que soient clairement indiquées les responsabilités qui pourraient être transférées aux institutions provisoires du Kosovo et celles que la communauté internationale devrait continuer d'assumer (par. 28).

Le Comité consultatif n'est pas convaincu qu'il soit approprié qu'une mission, telle que la MINUK, dont les effectifs diminuent continue à remplacer systématiquement du matériel informatique en appliquant les mêmes normes qu'une mission active ou en expansion (par. 41).

La MINUK a examiné les postes occupés par des fonctionnaires d'une classe inférieure à celle du poste et entrepris de rétablir la concordance entre la classe des postes et celle des fonctionnaires dans la base de données du Système de gestion des postes des bureaux extérieurs. Certains fonctionnaires ont été réaffectés à un poste correspondant à leur classe, et quelques-uns à un poste d'une classe supérieure.

La réforme du Haut Conseil de la magistrature contribuera à améliorer la compétence des juges et des procureurs locaux, qui seront tenus de suivre une formation avant et après leur nomination.

La police et la justice font partie des domaines de compétence réservés du Représentant spécial du Secrétaire général et continueront donc de relever de la communauté internationale tant que les pouvoirs connexes n'auront pas été transférés aux institutions provisoires d'administration autonome. Cependant, afin d'accélérer le processus, la composante Police et justice a entrepris d'accroître la capacité locale et de transférer progressivement diverses responsabilités au personnel local, qui devrait notamment prendre en charge le fonctionnement des postes de police et des établissements pénitentiaires dans tout le territoire d'ici à la fin de 2004.

Le taux de remplacement du matériel informatique est inférieur au taux standard. La Mission prévoit de remplacer 14 % des ordinateurs de bureau, 17 % des ordinateurs portables et 9,6 % des imprimantes, alors que le taux standard est de 25 %.

Demande/recommandation
(voir A/57/772/Add.5)

Mesures prises

Étant donné la diminution des effectifs, et notamment de la police civile, le Comité consultatif considère qu'il n'est pas justifié d'acheter un grand nombre de véhicules de remplacement (par. 46).

Le Comité demande que l'utilisation des hélicoptères soit contrôlée de plus près (par. 50).

Le Comité consultatif estime que les frais bancaires, dont le montant est considérable, devraient être soigneusement contrôlés et que, à chaque fois que cela est possible, un accord devrait être passé avec les autorités bancaires pour les réduire; de plus, il estime que la réduction du niveau des opérations (par exemple le volume des transactions concernant le versement des traitements et indemnités) devrait conduire à faire baisser le coût des services bancaires (par. 53).

Le Comité consultatif rappelle qu'il est nécessaire de mieux planifier les activités de formation du personnel et que les domaines inscrits dans les programmes de formation devraient être adaptés au mandat des missions (par. 58).

Le Comité consultatif souligne que pour les missions dont l'effectif va être réduit, telle que la MINUK, il pourrait être nécessaire et opportun de renforcer temporairement le nombre d'auditeurs internes résidents au lieu de le réduire (par. 63).

Au lieu de remplacer 240 véhicules légers, la MINUK a prévu d'acheter 40 véhicules blindés pendant l'exercice 2003/04, afin d'assurer la sécurité des juges, des procureurs internationaux et des personnalités.

Le Service des opérations aériennes de la Mission surveille de près l'emploi des hélicoptères. Chaque vol doit être approuvé après étude comparative de son coût par rapport à celui d'autres moyens de transport.

La signature d'un mémorandum d'accord avec les banques locales a permis de réduire le coût des services bancaires.

Les programmes de formation de la MINUK sont conçus en fonction des besoins effectifs, en concertation avec les chefs de section et les superviseurs du personnel formé. La Mission a adopté la formule de la formation croisée pour pouvoir remplacer plus facilement le personnel en congé ou affecté à d'autres missions.

Les effectifs du bureau de l'auditeur résident de la Mission ont été renforcés.

B. Comité des commissaires aux comptes

Demande/recommandation
(voir A/57/5, vol. II, chap. II)

Mesures prises

Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que les missions déterminent et régularisent dans les meilleurs délais les écarts entre l'inventaire comptable des biens et leur inventaire physique, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, et analyse les raisons des retards enregistrés dans la procédure de passation par pertes et profits afin de prendre les mesures correctives qui s'imposent (par. 34).

Le Comité recommande à l'Administration de faire en sorte que les formulaires de décharge de responsabilité soient remplis dans toutes les missions, comme le prévoit le Manuel d'opérations aériennes (par. 85).

Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que toutes les missions de maintien de la paix soumettent leurs plans d'achat à leur Section des achats dans des délais qui permettent d'accélérer la mise au point définitive d'un plan d'achat global (par. 126).

Le Comité recommande que l'Administration prenne les mesures voulues pour mettre un terme aux projets de mise en état du matériel pour l'hiver de 1999 (par. 164).

Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUK continue d'améliorer la cohérence de sa stratégie concernant le système judiciaire et mette davantage à profit l'expérience de juges internationaux (par. 190).

La MINUK continuera de suivre de près le processus de passation par pertes et profits. L'indicateur de succès 3.1.2 renvoie aux mesures qu'elle compte prendre à cet égard.

Les passagers ne sont pas autorisés à embarquer s'ils ne peuvent produire une autorisation de mission aérienne, un formulaire de décharge dûment rempli et une autorisation de la Division de l'administration.

Après mise au point, le plan d'achat de la Mission sera transmis à la Division des achats au Siège.

La Mission a reçu le rapport final du Bureau des services d'appui aux projets sur la mise en état du matériel pour l'hiver 1999, ainsi que les comptes certifiés relatifs à ces projets. Elle est désormais en mesure d'achever le rapport final et de clore le projet.

Le Département de la justice de la MINUK bénéficie actuellement des services de consultants qui ont entrepris de formuler une stratégie de transition globale et de mettre au point un plan détaillé pour le transfert des responsabilités. La version définitive du projet est maintenant disponible et le plan devrait entrer en vigueur au début de 2004. Parallèlement des procureurs locaux sélectionnés commenceront à travailler avec les procureurs internationaux sur des affaires sensibles. Les juges locaux ont déjà eu l'occasion de travailler avec des juges internationaux au sein de jurys mixtes.

Annexe

Organigramme



